

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 05/05/2017.

Présents : MM. GUILLAUME, FUSTIER, LAMARTINE, PIREYRE, PELLETIER, SOBCZAK, et Mmes ROUSSET, PEYRON.

Mme TENNEREL Patricia a donné procuration à M. FUSTIER

Mme CASSAGNE Christelle a donné procuration à M. GUILLAUME

Mme PLOS Josiane a donné procuration à Mme ROUSSET Michelle

Excusé : M. REYNARD

Absents : M. PODEVIN et Mme RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Michelle ROUSSET

Approbation à l'unanimité des membres, des comptes rendus du 14 avril et 19 avril 2017.

1 Convention de fonctionnement et de règlement intérieur du réseau de lecture publique intercommunal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la fusion avec la Communauté de Communes de Mur-es-Allier, de nombreuses réunions de groupes, la commission de travail, des rencontres avec les bénévoles et professionnels des deux communautés, ont abouti à la rédaction concertée de nouveaux documents de gestion du réseau de lecture publique intercommunal : convention de fonctionnement et règlement intérieur.

Après lecture de ces documents, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cet objet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de valider la convention de fonctionnement et du règlement intérieur du réseau de lecture publique intercommunal.

2- Modification des statuts du S.I.M.I. :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil municipal en date du 13 novembre 2015 portant l'approbation de la modification des statuts du S.I.M.I. au niveau de plusieurs articles.

Il expose que la délibération du S.I.M.I. portant modification des statuts ayant fait l'objet d'un rejet des services de la Préfecture, la Commune doit à nouveau délibérer afin d'entériner la nouvelle délibération prise par le syndicat en date du 30 mars 2016.

Oui l'exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'approuver les nouveaux statuts tels qu'annexés à la présente délibération.

3-Modifications des statuts du SIEG du Puy-de-Dôme :

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de MONTMORIN adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs.

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5, intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent. D'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;
- D'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public ;
- D'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L 5211-5 ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

4-Création d'une agence départementale d'ingénierie territoriale:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, conformément à la Loi NOTRe a renforcé la compétence du Département en matière de solidarité territoriale.

Le Conseil départemental dans sa session du 14 mars 2017 a créé une agence départementale d'ingénierie territoriale pour répondre aux nombreuses sollicitations des communes.

Après lecture des statuts, du catalogue des services et la grille tarifaire, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cet objet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de ne pas adhérer à l'agence départementale d'ingénierie territoriale pour l'année 2017.
- de prendre un délai de réflexion supplémentaire pour une éventuelle adhésion future.
- de charger Monsieur le Maire d'en informer le Conseil Départemental.

5-Questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le SIAREC concernant notre demande d'adhésion. Le syndicat procède actuellement à la mise à jour de ses statuts pour répondre favorablement à notre adhésion au 1^{er} janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé a séance a été levée à 21heures 45.